

Commune de Saint-Yvoine

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Avril 2024

Date : Mardi 09 Avril 2024 à la Salle du Conseil Municipal, en Mairie, Commune de Saint-Yvoine, à 19h.

Date de la Convocation : 28 Mars 2024

Ordre du Jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2024.
- Vote du Compte Administratif 2023
- Vote du Compte de Gestion 2023
- Affectation du Résultat
- Vote du Budget Prévisionnel
- Vote des Taux d'Impositions 2024
- Subventions Coopérative Scolaire
- Tarifs Repas Cantine Septembre 2024
- Validation des Travaux pour la Réfection du Trottoir Rue des Veignauds au niveau de l'école et de la Mairie
- Demande de Subvention API pour la Réfection du Trottoir Rue des Veignauds au niveau de l'école et de la Mairie
- Validation des Travaux pour la Réfection de Diverses Voiries sur la Commune
- Demande de Subvention API pour la Réfection de Diverses Voiries sur la Commune
- Validation de l'Achat de Matériel de Voirie
- Demande de Subvention API pour l'Achat de Matériel de Voirie
- **Questions Diverses :**

Liste des membres présents : Nathalie DUTHEIL, Corinne CUBIZOLLES, Thierry DUPOUX, Marie-Pierre GUILLAUME, Cédric JOVIN, Véronique SABRE, Joffrey BLANC, Dominique ROUGIER, Philippe BOUDET.

Liste des membres représentés : Delphine DURIF pouvoir à Marie-Pierre GUILLAUME.

Liste des membres absents : Mélanie GERARD, Sébastien FAUGERAS, Régis ESTORGUES, Jean-Yves DEBITON.

Nom du Président de la séance : Nathalie DUTHEIL.

Nomination du secrétaire de séance : Cédric JOVIN

La séance débute à 19h.

1. DB 2024_06_01 Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 11 Mars 2024.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, par Nathalie DUTHEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 11 Mars 2024.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0

Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

2. DB 2024_07_02 Vote du Compte Administratif 2023.

Madame le Maire, sort de la salle du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est donc réuni sous la présidence de Mme Corinne CUBIZOLLES délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Mme Nathalie DUTHEIL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme ci-dessous ;
2. Constate pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Compte Administratif Principal						
Résultats reportés		57 521,47 €		15 340,57 €		72 862,04 €
Opérations de l'exercice	356 826,89 €	391 807,48 €	257 987,64 €	162 707,18 €	614 814,53 €	554 514,66 €
TOTAUX	356 826,89 €	449 328,95 €	257 987,64 €	178 047,75 €	614 814,53 €	627 376,70 €
Résultats de clôture		34 980,59 €	95 280,46 €		95 280,46 €	34 980,59 €
Restes à réaliser			8 207,00 €	47 567,00 €	8 207,00 €	47 567,00 €
TOTAUX CUMULES	356 826,89 €	449 328,95 €	266 194,64 €	225 614,75 €	623 021,53 €	674 943,70 €
RESULTATS DEFINITIFS		92 502,06 €	79 939,89 €			51 922,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2023.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0

Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

3. DB 2024_08_03 Vote du Compte de Gestion 2023.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'année 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0

Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

4. DB 2024_09_04 Affectation de Résultats.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports cumulés des années antérieures :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	15 340,57 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	57 521,47 €

Soldes d'exécution année N-1 (2023) :

Déficit de la section d'Investissement de :	95 280,46 €
Excédent de la section de Fonctionnement de :	34 980,59 €

Reste à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 8 207,00 €

En recette pour un montant de : 47 567,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 40 579,89 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (Recette Investissement 1068) : 40 579,89 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (Recette Fonctionnement) : 51 922,17 €

Ligne 001 :

Déficit de résultat d'Investissement reporté (Recette Investissement) : 79 939,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'affectation de résultat pour l'année 2024.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0

Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

5. DB 2024_10_05 Vote des Taux de fiscalité directe locale pour 2024.

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2024, les taux d'impositions des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Par délibération du 31 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : Taxe Foncière Propriétés Bâties : 36,75 %

TFPNB : Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 74,19 %

TH : Taxe d'habitation : 10,09 %

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle modification des taux des taxes.

Augmentation des taux des taxes comme suit :

TFPB : Taxe Foncière Propriétés Bâties : 37,50 %

TFPNB : Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 74,19 %

TH : Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 10.30 %

Au vu des projets communaux, Madame le Maire propose d'effectuer cette augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les taux comme exprimé ci-dessus.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0

Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

6. DB 2024 11 06 Subvention Coopérative Scolaire – Année 2024-2025.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'examen du montant de la participation financière versée par le budget communal à la Coopérative Scolaire, pour l'année scolaire 2024-2025.

Elle rappelle que les sommes versées :

- Sont attribuées par élève inscrit à l'école de la commune en septembre ;
- Participent au financement des fournitures et des activités ;
- Abondent les dépenses de fonctionnement qui sont choisies, gérées et payées par les enseignants en poste.

Ces sommes n'incluent pas les frais d'investissement, les frais d'entretien et ceux d'abonnement qui sont réglés directement par la commune.

Pour l'année 2024-2025, Madame le Maire propose une revalorisation des sommes de 4 %, soit suivant le calcul suivant $56,70 \text{ €} + 4\% = 58,97 \text{ €}$ arrondi à 59,00 €, donc une participation de 59,00 € par élève pour l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'augmenter les participations de 4 % par rapport à l'année en cours,
- Décide de porter la participation financière communale à 59,00 € par élève pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0

Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

7. DB 2024 12 07 Vote du Budget Prévisionnel 2024.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à adopter les éléments principaux du budget prévisionnel 2024, ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement :

011 Charges à Caractère Général :	124 480,00 €
012 Charges de Personnel :	175 600,00 €
65 Autres Charges de gestion courante :	32 243,93 €
66 Charges Financières :	7 548,22 €
67 Charges Exceptionnelles :	150,00 €
014 Atténuations de produits :	761,00 €
023 Virement à la Section d'Investissement :	41 074,45 €
042 Opération d'Ordre de Transfert entre Sections :	7 383,51 €
Total Dépenses de Fonctionnement :	389 241,11 €

Recettes de Fonctionnement :

002 Excédent de fonctionnement :	51 922,17 €
013 Atténuation de Charges :	1 000,00 €
70 Produit Services du Domaine et Ventes Div. :	37 555,00 €
73 Impôts et Taxes :	211 568,00 €
74 Dotations, Subventions et Participations :	78 594,94 €
75 Autres Produits de Gestion Courante :	8 601,00 €
Total Recettes de Fonctionnement :	389 241,11 €

Dépenses d'Investissement :

100 Sécurisation du Village :	RAR : 534,00 €	534,00 €
102 Réfection Chemin des Pics :	RAR : 1 500,00 €	1 500,00 €
104 Borne Incendie Impasse Saint-Roch	RAR : 2 830,00 €	2 830,00 €
109 Réfection RD 713	RAR : 3 343,00 €	3 343,00 €
110 Réfection Trottoir Ecole – Mairie		11 700,00 €
111 Réfection Voiries		14 000,00 €
112 Matériel		1 650,00 €
113 Eclairage		564,00 €
114 Réfection Petite Salle		102 312,00 €
Opérations Financières		113 727,78 €
Total Dépenses d'Investissement :		252 160,78 €

Recettes d'Investissement :

Terrain Sports et Loisirs	RAR : 34 437,00 €	46 416,00 €
100. Sécurisation du Village	RAR : 7 384,00 €	7 384,00 €
101. Tracteur, Tailles Haies et Tondeuse		1 006,00 €
103. Aménagement de Voirie City Parc	RAR : 1 668,00 €	1 668,00 €
104. Borne Incendie Impasse Saint-Roch	RAR : 1 134,00 €	1 134,00 €
105. Installation de Stores Isolant à la Mairie	RAR : 2 194,00 €	2 194,00 €
106. Installation Portes de Columbarium	RAR : 750,00 €	750,00 €
110. Réfection Trottoir Ecole – Mairie		4 872,00 €
111. Réfection Voiries		5 715,00 €
112. Matériel		687,00 €
114. Réfection Petite Salle		68 736,00 €
Opérations Financières :		111 598,78 €
Total Recettes d'Investissement :		252 160,78 €

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document annexe à la délibération et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le Budget prévisionnel 2024.
- Autorise Madame le Maire à utiliser la fongibilité de crédits budgétaires dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles d'une section, pour précision les crédits affectés aux charges de personnel (chapitre 012) ne sont pas fongibles mais le total entre le calcul des dépenses réelles.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

8. DB 2024_13_08 Demande de Subvention auprès de l'API au dispositif Fonds de Concours pour la réfection du trottoir rue des Veignauds au niveau de l'école et de la Mairie.

Après avoir présenté les devis pour la réfection du trottoir rue des Veignauds au niveau de l'école et de la Mairie, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet peut prétendre à la subvention nommée Fonds de Concours auprès de l'API.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de transmettre ce dossier à l'Agglo Pays d'Issoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne pouvoir à Mme le Maire, Nathalie DUTHEIL afin de présenter un dossier de demande de subvention pour 2024, concernant la réfection du trottoir rue des Veignauds au niveau de l'école et de la Mairie.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

9. DB 2024_14_09 Demande de Subvention auprès de l'API au dispositif Fonds de Concours pour la réfection des voiries communales.

Après avoir présenté les devis pour la réfection des voiries communales, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet peut prétendre à la subvention nommée Fonds de Concours auprès de l'API.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de transmettre ce dossier à l'Agglo Pays d'Issoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne pouvoir à Mme le Maire, Nathalie DUTHEIL afin de présenter un dossier

de demande de subvention pour 2024, concernant la réfection des voiries communales.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

10.DB 2024 15 10 Demande de Subvention auprès de l'API au dispositif Fonds de Concours pour l'acquisition de matériel.

Après avoir présenté les devis pour la réfection des voiries communales, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet peut prétendre à la subvention nommée Fonds de Concours auprès de l'API.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de transmettre ce dossier à l'Agglo Pays d'Issoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne pouvoir à Mme le Maire, Nathalie DUTHEIL afin de présenter un dossier de demande de subvention pour 2024, concernant la réfection des voiries communales.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

La séance est levée à 22h30.

Le Procès-Verbal est arrêté le (date de la séance suivante) :

Le Maire.

Le Secrétaire de Séance.